

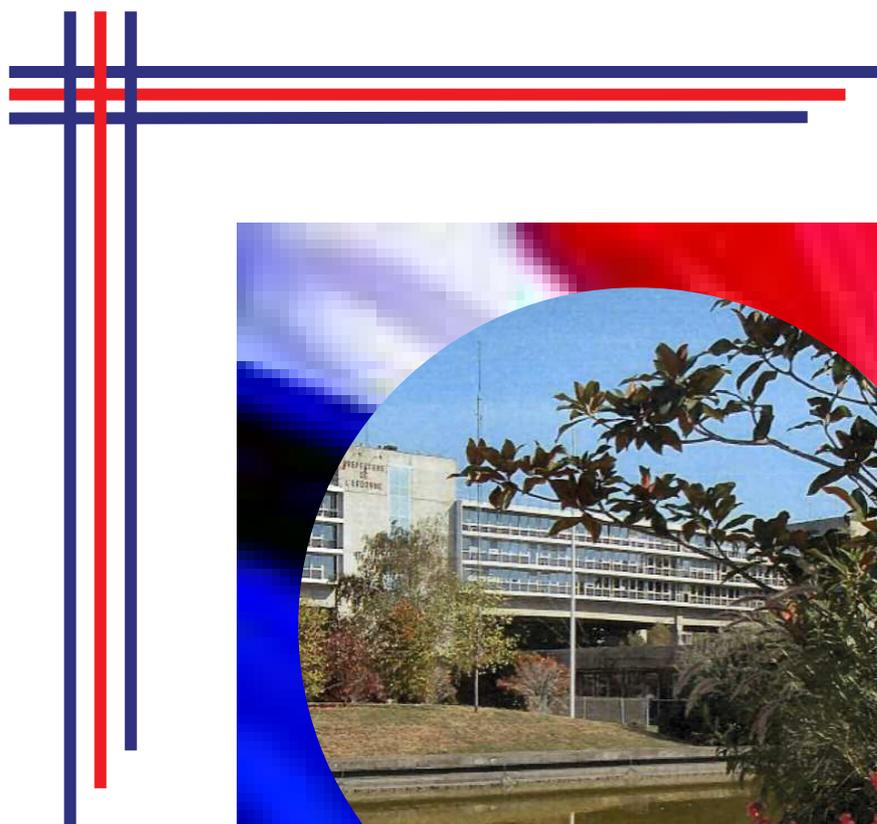


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Spécial Janvier 2007

N°3



Recueil des Actes Administratifs

ISSN 0758 3117



PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL JANVIER 2007 N°3

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage le 30 janvier 2007 dans les locaux de la préfecture, et des sous-préfectures de Palaiseau et Etampes. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr)

**DIRECTION DE LA
COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

Page 3 - ARRETE n° 2007-PREF-DCI/2-002 du 19 janvier 2007 portant modification de l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2-059 du 12 juin 2006 accordant une délégation de signature à M. Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

**DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

ARRETE

n° 2007-PREF-DCI/2-002 du 19 janvier 2007

**portant modification de l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2-059 du 12 juin 2006
accordant une délégation de signature à M. Jean-Yves SOMMIER,
directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.**

LE PREFET DE L'ESSONNE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN, préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 12 décembre 2001 du ministre de l'agriculture et de la pêche nommant M. Jean-Yves SOMMIER, ingénieur en chef d'agronomie, en qualité de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2006-PREF-DCI/2-059 du 12 juin 2006 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er – L'article 4 de l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2-059 du 12 juin 2006 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, est modifié comme suit :

ARTICLE 4 nouveau « En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra LEONETTI, délégation de signature est donnée à Mme Viviane BELHUMEUR, contrôleur du travail, pour signer les décisions visées à l'article 3. »

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,

Signé Gérard MOISSELIN